



Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

1 - Cadre de mise en place et de fonctionnement du CHSCT :

Constitution :

- Les règles de mise en place,
- Les acteurs internes : présidence, délégation du personnel, responsable sécurité,
- Les acteurs externes : inspection du travail, service de santé au travail, CARSAT.

Règles de fonctionnement :

- La personnalité civile du CHSCT,
- Les réunions (périodicité, ordres du jour, convocations, votes, procès-verbaux),
- Le règlement intérieur,
- La mise en place de l'instance de coordination des CHSCT (ICCHSCT).

2 - Moyens du CHSCT :

- Le crédit d'heures, le droit à la formation,
- Les moyens matériels, la liberté de déplacement,
- Le secret professionnel et l'obligation de discrétion,
- Le statut protecteur, l'entrave,
- Le droit à l'information et à la consultation : savoir se repérer dans les textes et documents essentiels (document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), rapport et programme annuels...),
- La procédure de droit d'alerte en cas de danger grave et imminent,
- Le recours aux experts agréés.

3 - Missions du CHSCT :

Le développement de la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

L'identification des indicateurs et signaux d'alerte santé/sécurité :

- Les inspections et enquêtes : pourquoi ? comment ?
- L'analyse des risques professionnels,
- L'analyse des conditions de travail : travail réel / travail prescrit,
- L'analyse des facteurs de pénibilité,
- L'analyse des circonstances et causes de l'accident ou de la maladie professionnelle ou à caractère professionnel (techniques, humaines, organisationnelles, environnementales).

La préconisation des mesures correctives :

- Appliquer les principes généraux de prévention,
- Promouvoir la culture de la prévention.

Durée : 3 journées